DÉPARTEMENT du VAL d'OISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de SAINT-GERVAIS 95420

Téléphone : 01.34.67.02.71 Télécopie : 01.34.67.20.54 Mail : mairie.saintgervais@wanadoo.fr

Lundi, Mercredi, Vendredi, de 15h30 à 18h30

ARRONDISSEMENT

de PONTOISE

CANTON

de

VAURÉAL

COMPTE RENDU Du Conseil municipal du 27 Novembre 2017

Présents: Monique DE SMEDT, Michel BOISNAULT, Patrice LANGLAIS, Florence BINAUX LE CLECH, Frédérique HUYSENTRUYT, Etienne BINARD, Philippe CHAPUIS, François HUET, Mickaël BARYLA, Frédéric TAVERNIER, Christelle LECHAUX, Martine ZORIO, Nicolas DELACOUR, Patrick LEBRUN. **Absents excusés**: Gilles LOURTIL (pouvoir à Michel BOISNAULT).

Ordre du jour :

- > Budget assainissement
- > Budget communal
- > Travaux
- Assainissement
- SIAEP : Adhésion de la commune de Nucourt
- C.C.V.V.S: Instauration de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations)
- Approbation du rapport de la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- ➤ SIERC du Vexin : Modifications des statuts
- Questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 25 septembre 2017 est adopté à l'unanimité des présents.

Madame le Maire commence le conseil en informant les conseillers que des actes de malveillances et de dégradations sont intervenus récemment dans le village :

- Une intrusion a eu lieu dans l'enceinte de l'école, la serrure d'une salle de classe a été forcée. Les locaux ont été dégradés et salis.
- Les pierres de bordure de l'abris bus, à côté de la mairie, ont été volontairement désassemblées et cassées. Ces événements se sont passés de nuit pendant les week-ends.

Des plaintes ont été déposées auprès de la gendarmerie. Une enquête a été ouverte et des relevés ADN ont pu être réalisés.

Des planches couvertes de grands clous ont été rapportées en mairie, elles ont été trouvées sur le chemin rural n°6 qui se situe à l'intérieur du bois de la Croix Geneviève près de l'ancienne RN14. Ces planches étaient déposées volontairement sous des feuillages avec des intentions claires de provoquer des nuisances voire des accidents graves.

Ces faits ont été signalés en gendarmerie.

> BUDGET ASSAINISSEMENT

Après étude la commission financière propose au conseil de combler le déficit du budget d'assainissement de l'ordre de 104 000€ au 30 novembre, composé en partie du solde des travaux d'assainissement et du montant de FCTVA 2016 non encore perçu pour 30 000 € :

- Une subvention du budget communal de 50 000 €
- Un prêt sur 15 ans de 30 000 €
- Un prêt relais remboursement « in fine » de 30 000€ sur 3 ans. (Accordé sous condition de subvention ou FCTVA en attente de versement).

Demande de prêt Crédit Agricole (Délibération n°40/2017)

Madame le Maire expose la nécessité de recourir à deux prêts pour réaliser les dépenses inscrites au programme d'investissement 2017, à savoir la dernière tranche de travaux d'assainissement.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole Ile de France, à savoir :

Prêt Moyen Terme à taux fixe

- Montant du Prêt : 30 000 €
- Taux : 1.33% sur une durée de 15 ans
- Base de calcul des intérêts : 360/360
- Amortissement : progressif du capital (échéances constantes)
- Périodicité de remboursement retenue : annuelle avec anticipation du premier remboursement 3 mois après le déblocage des fonds (soit un taux équivalent de 1.21% sur la période)
- Mise à disposition des fonds : en un seul tirage, au plus tard le 3 janvier 2018.
- Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, minimum 20 % du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité de 6 mois d'intérêts
- Commission d'engagement (Frais de dossier) : 0.15% du montant de la convention, soit 45 €
- Classification Gissler: 1 A

<u>Prêt Relais court Terme in fine à taux fixe</u> (en attente de subventions et FCTVA)

- Montant du Prêt : 30 000 €
- Taux : 0,49% sur une durée de 3 ans
- Base de calcul des intérêts : 360/360
- Périodicité de paiement des intérêts retenue : trimestrielle
- Tirage des fonds au plus tard 3 janvier 2018.
- Remboursement anticipé possible partiellement ou totalement à tout moment sans indemnité de remboursement anticipé
- Commission d'engagement (Frais de dossier) : 0,15% du montant de la convention, soit 45 €
- Classification Gissler: 1A

Les membres du conseil municipal donnent autorisation à Madame le Maire pour procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ces prêts.

Virement de crédits Budget Assainissement (Délibération n°42/2017)

La présente délibération a pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits au budget primitif assainissement 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative n°1 sur le budget assainissement 2017 qui comporte des mouvements de crédits dans la section d'exploitation et dans la section d'investissement tel que détaillé ci-dessous :

Section Exploitation:

Mairie de Saint Gervais

Recettes:

- Compte 777 : Augmentation de crédit + 0.22 €
- Compte 74 : Augmentation de crédit + 50 000.00 €

Total recettes: +50 000.22 €

<u>Section de Fonctionnement :</u>

Dépense :

- Compte 6068 : Augmentation de crédit + 50 000.22 € Total dépenses : + 50 000.22 €

Section investissement:

<u>Dépense</u>:

Compte 1391 : Augmentation de crédit + 0.22 €
Compte 1641 : Augmentation de crédit + 800.00 €
Compte 4581 : Diminution de crédit - 836.22 €
Compte 4582 : Augmentation de crédit + 36.00 €

Total dépenses : 0 Total recettes : 0

Décision modificative n°1 : Virements de crédits Fonctionnement : Compte 6068 : + 50 000.22 €

Compte 777 : + 0.22 € Compte 74 : + 50 000.00 €

Virement de crédits investissement : Compte 1391 : + 0.22 €

Compte 1641 : + 800.00 € Compte 4581 : - 836.22 € Compte 4582 : + 36.00 €

BUDGET COMMUNAL

Subvention communale au budget assainissement Délibération n° 39/2017

- Considérant le déficit d'investissement du budget assainissement,
- Considérant que la commission financière réunie le 18 octobre 2017 a étudié le financement du déficit d'investissement correspondant au solde des travaux de création du réseau d'eaux usées restant à la charge de la commune sur le budget assainissement,
- Vu la présentation de la commission financière qui propose de combler en partie le déficit d'investissement du budget assainissement par un abondement du budget communal afin de limiter l'impact sur le prix du m³ d'eau,
- Vu les différentes propositions,

Après débat, les membres du conseil municipal décident par :

- 8 Pour
- 6 Contre
- 1 Abstention

De verser une subvention communale d'un montant de 50 000 € au budget assainissement.

Virements de crédits du budget communal au budget assainissement (Délibération n°41/2017)

La présente délibération a pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits au budget primitif communal 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n°1 sur le budget communal 2017 qui comporte des mouvements de crédit dans les dépenses de la section de fonctionnement :

- Section de fonctionnement : Dépense Article 615221 Bâtiments publics pour une diminution de crédit de 50 000 €.
- Section de fonctionnement : Dépense Article 67441 Subvention au budget annexe assainissement pour une augmentation de 50 000 €.

Adopté par : 8 Pour

- 6 Contre
- 1 abstention
- <u>Décision modificative n°</u>1 : Virements de crédit Fonctionnement : Compte 615221 : 50 000 €

Compte 67441 : + 50 000 €

> TRAVAUX

Bâtiment « Foyer Rural »

Les travaux de rénovation du bâtiment « Foyer rural » sont terminés sauf les rives sur pignon côté parking, elles seront faites au printemps prochain.

Contrat Rural

Avancement du dossier : Un courrier a été envoyé à la DGFIP pour avis de financement Le dossier doit être présenté à l'architecte des bâtiments de France.

Voirie

Madame le Maire demande à la commission voirie d'étudier la demande des riverains rue de la Plaine qui utilise un chemin pour accéder à leur habitation. Un devis pour 16 000€ à été fait mais ne couvre pas la totalité du besoin.

> ADHÉSION DE LA COMMUNE DE NUCOURT AU SIAEP (Délibération n°43/2017)

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la délibération n°2017-29 du 27 septembre 2017 de la commune de Nucourt qui a délibéré pour adhérer au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des communes de Magny en Vexin, Saint-Gervais, La Chapelle en Vexin (SIAEP),

Considérant : que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des communes de Magny en Vexin, Saint-Gervais, La Chapelle en Vexin a délibéré le 12 Octobre 2017 pour accepter l'adhésion de la commune de Nucourt au 1 janvier 2018.

Les membres du conseil municipal acceptent l'adhésion de la commune de Nucourt au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable au 1^{er} Janvier 2018 à l'unanimité.

> COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE

* Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) Délibération n°44/2017

En référence à la délibération du 26 septembre 2017 prise par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine concernant la prise de compétence obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1er Janvier 2018,

Le Président de la CCVVS invite les communes à délibérer aux fins d'adoption par les conseils municipaux sur le transfert de cette compétence et sur la modification des statuts relative à ce transfert de compétence.

- Considérant la prise en charge obligatoire à compter du 1er janvier 2018 de cette compétence,

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte par :

- 10 Pour
- 5 Abstentions
- le transfert de la compétence : " Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations " et adopte la modification des statuts correspondante à ce transfert de compétence au 1 janvier 2018

* Rapport d'évaluation des charges transférées établi par la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) Délibération n°45/2017

Vu le rapport d'évaluation des charges transférées en 2017 établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS) approuvé par les membres de la CLECT en date du 25 novembre 2017,

- Considérant que les communes de la CCVVS disposent de 3 mois de délais à compter de la réception du présent rapport pour délibérer sur son approbation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le rapport de la CLECT à l'unanimité.

> SIERC DU VEXIN Modifications des statuts (délibération 46/2017)

- Vu la demande d'approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin en date du 26 septembre 2017,
- Considérant que le Comité Syndical du SIERC a approuvé les modifications des statuts par délibération du 20 avril 2017 suite au courrier du 8 juin 2016 de Monsieur le Préfet demandant au SIERC de modifier ses statuts afin de substituer la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise aux communes de Lainville en Vexin et Montalet le Bois au sein du SIERC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

ADOPTE à l'unanimité les modifications de statuts du SIERC.

Nomination de 2 délégués suppléants (Délibération 47/2017)

Nomme 2 délégués suppléants : Monique De Smedt Florence Binaux Le Clech

> QUESTIONS DIVERSES

Storengy: (Site de stockage souterrain de gaz naturel- filiale de GDF-SUEZ)

Suite à la mise en sommeil de l'activité, une baisse d'environ 300 000€ de la CVAE et CFE est envisagée pour les 3 communes concernées que sont Saint-Clair /Epte, Buhy et Saint Gervais, ainsi qu'une baisse d'environ 100 000€ pour la CCVVS.

Les compensations partielles de l'Etat seront transférées par l'intermédiaire de la CCVVS aux communes jusqu'en 2020.

La CCVVS versera 10% de compensation aux communes chaque année.

SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal Ramassage des Ordures Ménagères)

Le conseil constate que le temps d'attente à la déchetterie est régulièrement supérieur à 30mn, cette constatation sera remontée au conseil communautaire.

Suite au renouvellement du marché de collecte et conteneurisation au 31 mai 2018, le SMIRTOM a missionné un bureau pour effectuer une étude d'optimisation des prestations, le SMIRTOM doit maintenant se positionner sur les leviers d'optimisation à mettre en place :

- 1/Collecte des emballages et des journaux dans le même bac avec remplacement des bacs jaunes et suppression des bacs bleus.
- 2/Elargissement des catégories d'emballages dans le bac jaune
- 3/Modification de la collecte du verre :
 - Collecte du verre en porte à porte 1 fois par mois avec dotation d'un bac roulant
 - Collecte en apport volontaire
 - Le conseil se prononce à la majorité pour la collecte du verre en porte à porte 1 fois par mois.
- -4/Modification des modalités de collecte des encombrants
 - 2 collectes par an
 - Suppression de la collecte des encombrants
 - Collecte à la demande des communes, tarif à définir lors de l'appel d'offres Le conseil se prononce sur 2 collectes par an.

CIMETIERE

Une procédure de constat d'abandon a été affichée en mairie et au cimetière depuis le 23 juin 2014, le délai de 3 ans est à ce jour expiré, un 2eme constat d'abandon sera dressé concernant les tombes à reprendre.

Repas des toujours jeunes

Le repas aura lieu le **Dimanche 17 Décembre** salle de la Chapelle-En-Vexin, sur inscription.

Noël des enfants :

Enfants scolarisés en maternelle.

Le spectacle « les comptinettes de M'zelle MAPA » sera offert aux enfants de la classe de maternelle le mardi 12 décembre à 10h30 interprété par Alexandra de la compagnie « Pas d'Chichi ».

La distribution des cadeaux par le Père Noël aura lieu le vendredi 15 décembre à 16h30 à l'école pour les enfants de 0 à 3 ans et scolarisés en maternelle.

Enfants CP au CM2 : spectacle pour la planète « Quand je serai grande... », Interprété par la Compagnie Pas d'ChiChi.

Vendredi 15 décembre à 18h30 salle de La Chapelle-En-Vexin